

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1418

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Craponne

objet : Regualification de la rue du Pont Chabrol - Tranche n° 1 : études, foncier et travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1418**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Craponne

objet : **Requalification de la rue du Pont Chabrol - Tranche n° 1 : études, foncier et travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue du Pont Chabrol est une voirie d'une longueur de 930 mètres localisée à l'ouest de la commune de Craponne. Elle relie les rues Joseph Moulin et du 8 mai 1945. Il s'agit d'une voie de desserte bordée de lotissements. Actuellement, la rue du Pont Chabrol est constituée par une chaussée étroite bordée d'accotements enherbés. L'accessibilité piétonne n'y est donc pas assurée et des problèmes de vitesses élevées sont à déplorer.

Le plan local d'urbanisme (PLU) a prévu le long de cet axe un emplacement réservé permettant un élargissement à 10 mètres.

La réalisation d'un stade municipal de football desservi par la rue, stade dont la mise en service devrait intervenir début 2011, oblige à requalifier la voirie pour la rendre conforme à son nouvel usage.

En effet, le projet d'aménagement global de la rue du Pont Chabrol :

- vient accompagner la création d'un équipement sportif structurant pour la commune,
- vise à sécuriser et à faciliter les modes de déplacements et notamment pour les usagers les plus vulnérables,
- vise à apporter un meilleur environnement aux riverains de l'axe.

Les travaux relatifs à la tranche n° 1 de la rue située entre la rue Joseph Moulin et les courts de tennis permettront de répondre aux objectifs suivants :

- accompagner la création d'un équipement sportif structurant pour la commune par :

- . la réalisation d'une voie de desserte aux caractéristiques techniques adaptées aux flux générés par cet équipement (notamment par la prise en compte des cars),
- . la création de places de stationnement sur voirie ;

- mieux prendre en compte les usagers les plus vulnérables grâce à :

- . la création de trottoirs bilatéraux,
- . la mise en accessibilité répondant aux normes "personnes à mobilité réduite",
- . la création d'une piste cyclable sur chaussée à double sens de la circulation générale,
- . la mise en œuvre d'un réseau d'éclairage public ;

- apporter un meilleur environnement aux riverains de l'axe par :

- . la plantation d'arbres d'alignement,
- . la mise en valeur d'une placette à l'intersection Gatolière/rue du Pont Chabrol.

La Communauté urbaine de Lyon a inscrit la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne dans la délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008 relative à la programmation pluriannuelle des investissements de 2009-2014. Cette action a été votée dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

Aujourd'hui, les régularisations foncières sont en cours et la phase projet du dossier technique est achevée sur la tranche n° 1. Une première phase de travaux, sur le foncier maîtrisé par la Communauté urbaine, doit démarrer en septembre 2010.

Le coût global de l'opération s'élève à 1 491 500 € TTC.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme globale porte sur un montant de 750 000 € TTC, réparti comme suit :

- 30 000 € TTC pour les études (études de sol complémentaires, plans topographiques complémentaires, coordination sécurité et protection de la santé -CSPS-, récolement) relatives à l'ensemble de l'axe,
- 20 000 € TTC pour les régularisations et acquisitions foncières relatives à l'ensemble de l'axe,
- 700 000 € TTC pour les travaux de requalification de voirie portant sur la tranche n° 1 de la rue du Pont Chabrol (entre les courts de tennis et la rue Joseph Moulin).

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme à hauteur de 750 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'études complémentaires, de la phase de régularisations et acquisitions foncières sur l'ensemble de la voie et de travaux sur la tranche n° 1 de la rue du Pont Chabrol à Craponne.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale axe C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2138 pour un montant total de 750 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine réparti selon l'échéancier suivant :

- 720 000 € TTC en dépenses en 2010,
- 20 000 € TTC en dépenses en 2011,
- 10 000 € TTC en dépenses en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.